

Société

L'ANTISÉMITISME À L'ÉCOLE, ENTRE PRÉJUGÉS ET VIOLENCES

Smaïn Laacher

13/03/2025

L'étude menée par l'Ifop pour le Crif et la Fondation Jean-Jaurès dresse un état des lieux préoccupant de l'antisémitisme dans les établissements scolaires français. Entre préjugés persistants, discriminations et violences, le phénomène dépasse le cadre de l'école pour s'ancrer dans des influences familiales et sociales. Loin d'être un simple reflet de tensions extérieures, il révèle une fracture inquiétante dans le vivre-ensemble républicain. Smaïn Laacher, directeur de l'Observatoire du fait migratoire et de l'asile de la Fondation Jean-Jaurès, propose une analyse des résultats et interroge les responsabilités des institutions scolaires, des familles et de la société dans son ensemble.

Dans l'étude de l'Ifop pour le Conseil représentatif des institutions juives de France (Crif) et la Fondation Jean-Jaurès, réalisée en février 2025 sur une population d'élèves du second degré (collège et lycée), on peut, en guise d'introduction, faire quatre remarques générales. Puis, nous partirons des chiffres du sondage pour proposer quelques réflexions et interprétations possibles sur trois thèmes : les liens d'amour et d'amitié entre juifs et non juifs ; les préjugés anti-juifs ; la violence (physique) antisémite.

Premier enseignement. Les univers sociaux ne sont pas des espaces imperméables sans lien les uns avec les autres. Même lorsque, en apparence, ils semblent être des mondes clos sans rapport social, les groupes sociaux habitant les mêmes territoires géographiques (les nations actuelles) vivent dans des sociétés qui produisent et permettent la circulation d'une pluralité d'idées, de croyances, de vérités et de dogmes. Ce n'est pas la liberté qui rend possible la société et du même coup l'appartenance à une communauté, mais la dépendance de l'individu au tout social faisant de lui un être moral¹.

Deuxième enseignement. Pour le sujet qui nous intéresse ici, les croyances antisémites se manifestent, non pas seulement au sein de l'institution scolaire, mais au sein de celle-ci en coordination ou en liaison avec la famille (parfois avec complicité, parfois en opposition). Ces deux « communautés » agissent et sont agies par un environnement qui s'impose comme un cadre

aménagé et comme une matrice de l'existence qui affecte l'expérience de chacun et de tous². Dans cette perspective, ne font qu'un déterminants physique (la cité) et valeur sociale d'un lieu (la « cité » est semblable à l'école et réciproquement.)

Troisième enseignement. L'antisémitisme n'est pas un phénomène qui implique seulement des adultes, des partis politiques ou des associations. Il est aussi un fait attesté au sein des établissements scolaires du second degré. Cette étude vient nous le confirmer avec des chiffres forts instructifs. Bien entendu, la parole et la conduite antisémites, leur intensité, leur répétitivité et leur ampleur ne seront pas identiques selon qu'il s'agit d'un établissement public ou privé, un établissement accueillant des élèves favorisés ou défavorisés, d'enseignement général ou professionnel, qu'il se situe en ville ou en zone rurale. On pourrait ajouter, ce qui est absent de cette étude, si en son sein existe un collectif enseignant actif, une pluralité de disciplines, etc.

Encore un mot sur l'origine géographique et le milieu social des parents. À propos de l'origine géographique, aucune conclusion ne peut être avancée sur les « deux parents nés en Europe » en raison du trop petit nombre de répondants. Ce qui me semble important de retenir, c'est que l'écrasante majorité des élèves interrogés sont Français enfants de parents français (« deux parents nés en France » : 1646 élèves). Malheureusement, on ne connaît pas l'origine nationale des parents des élèves ; dans la présente configuration, celle de l'antisémitisme en milieu scolaire, un élève de parents d'origine marocaine n'aura probablement pas la même représentation du juif qu'un élève de parents d'origine algérienne ou ivoirienne du nord de la Côte d'Ivoire. L'origine géographique des parents ainsi que la confession des élèves (dans la population du sondage la confession des élèves est sans aucun doute aussi la confession des parents) n'auront d'incidence qu'en fonction de la question posée. Enfin, à propos du « milieu social des parents », si l'on additionne les deux rubriques « très favorisé » (484) et « favorisé » (358), on obtient 842 élèves. Les immigrés³ dans ces deux catégories sociales sont, cela ne fait l'ombre d'aucun doute, très minoritaires. En revanche, ils sont présents en grand nombre dans la catégorie « défavorisé » (449) et constituent une fraction des classes moyennes (probablement) inférieures⁴.

Examinons maintenant un enjeu majeur, celui de l'amour et de l'amitié que l'on peut avoir ou non à l'égard d'une population ou d'un groupe de personnes, ici en l'occurrence les juifs. Amour et amitié sont envisagés, est-il besoin de le rappeler, en tant qu'ils sont un facteur agissant dans les relations sociales.

L'union par amour désapprouvé pour cause de confession juive

Les résultats du sondage sont sans ambivalence : 28% des musulmans réagiraient mal en cas d'union d'un membre de sa fratrie avec un juif ou une juive. Ils ne sont pas les seuls mais ils sont les plus nombreux. Malgré cela, prenons garde à ne pas se laisser emprisonner par un esprit par trop hâtif. Le préjugé anti-juifs n'est pas un acte antisémite politiquement théorisé et justifié. « Réagir » « mal » ne signifie pas qu'une telle situation est vouée, par essence, à ne jamais se modifier. Cela étant dit, le droit moral et religieux de choisir (ou d'être choisi) un époux ou une épouse juif/ve sera socialement et culturellement d'autant plus désapprouvé que l'on est un élève français de confession musulmane, que l'on est scolarisé en « REP/REP+ » et que le « positionnement politique » se situera à l'« extrême gauche ». Comme si s'unir à un autre de confession juive⁵ produisait *de facto* une double mésalliance : religieuse et politique. La mésalliance politique est vécue de façon grandement préjudiciable dans la mesure où le juif est potentiellement, quelles que soient ses intentions publiques, un ennemi des Palestiniens (et plus largement des Arabes, des musulmans, des anti-impérialistes, des progressistes, etc.). On pourrait dire, sans paraître excessif, que ce qui est refusé à travers de ce type d'union perçue comme contre nature, c'est le sentiment de tendresse et d'empathie envers une personne pouvant se transformer en traîtresse ou, pire, en ennemi : le juif ne pourrait jamais être autre chose qu'un Israélien inconditionnel.

L'amitié pour certains et pas pour d'autres surtout lorsqu'ils sont juifs

Souvenons-nous de cette remarque profondément juste de Hannah Arendt : « Cette humanité qui se réalise dans les conversations de l'amitié, les Grecs l'appelaient *philanthropia*, "amour de l'homme", parce qu'elle se manifeste en une disposition à partager le monde avec d'autres hommes⁶ ». L'étude nous apprend que « 45% des musulmans n'accepteraient pas de nouer certaines relations avec des élèves de religion juive ». Ce qui est à la fois inquiétant et « réconfortant ». Inquiétant parce que, là aussi, disparaît ce que la langue profane appelle l'agapé, c'est-à-dire un amour de parenté ou d'amitié, distinct du désir de possession de l'amour-passion. Comme disait Corneille dans *Horace* : « Mais enfin l'amitié n'est pas de même rang, et n'a point les effets de l'amour ni du sang⁷ ». Le refus de « nouer certaines relations avec des élèves de religion juive » est proprement le refus de la bienveillance et de la courtoisie. Il n'est demandé à personne, quelque soit sa confession et/ou son origine, d'éprouver une grande dilection pour les juifs lorsqu'on est arabe ; ou arabe lorsqu'on est juif. L'amitié n'a pas nécessairement de lien avec la spiritualité ou la religion – autrement dit, avec la pureté des sentiments et des conduites sociales

irréprochables. C'est plutôt « réconfortant » pour la raison suivante : il reste 55% des musulmans qui ne voient rien à redire au fait d'avoir des amis juifs. Avec cette catégorie de musulmans, on peut supposer, ce qui n'est pas si rare, contrairement à ce que l'on croit, que nous sommes dans la *philia*⁸, prise dans l'acception politique d'une amitié civique qui unit les « cités ». Bien entendu, la figure archi présente dans ces configurations relationnelles, c'est Israël. Mais on peut légitimement se demander ce qu'est d'« avoir une position politique » sur un conflit d'une aussi grande complexité, lorsqu'on est collégien ou même lycéen, scolarisé en « REP/REP+ » (42%) et issu d'une famille dont les « deux parents sont nés hors Europe » (72%). Ne l'oublions pas, les élèves sondés ne sont ni Israéliens, ni Palestiniens, ni Jordaniens, ni Égyptiens, même pas Algériens, Marocains ou Tunisiens. Répétons-le : ils sont Français nés en France, socialisés et scolarisés dans une seule et unique société, la société française. Aussi, les « 72% des musulmans (qui) n'accepteraient pas de nouer certaines relations avec des élèves juifs affichant (leur) soutien à Israël » est à prendre avec prudence : l'opinion d'un collégien ou d'un lycéen sur le conflit israélo-palestinien est très généralement fragile, émotive, volatile. Elle ne dure que le temps que dure médiatiquement l'événement dramatique, quels qu'en soient les victimes ou les agresseurs. Le prisme dominant par lequel sera lu et apprécié l'événement sera celui des catégories de la religion. Le sondage montre bien, d'ailleurs, l'« importance de la religion dans les choix politiques » : « très importante » à 48%, « assez importante » à 46%, « pas importante » à 32%. Cette grille de lecture qui ne manque pas d'être relayée, renforcée et légitimée par les hauts parleurs que sont les organisations politiques, telles que l'« extrême gauche » (61%) et la « gauche » (48%), émettant souvent des slogans plus ou moins percutants, mais rarement avec subtilité.

Recevez chaque semaine toutes nos analyses dans votre boîte mail

[Abonnez-vous](#)

Connaissances et préjugés : le rôle de l'école et de la famille

Nous avons abordé, il y a un instant, la difficulté (oserai-je dire l'impossibilité ?) lorsqu'on a 12 ans et même 17 ans de se forger une « position politique » rationnelle sur le conflit israélo-palestinien sans céder à une puissante inclination idéologique tout entière construite de l'extérieur, voire se laisser submerger par l'émotion ; lorsque le propos n'est pas franchement raciste ou antisémite. Ce n'est faire injure à personne de dire que le degré de connaissances de l'histoire politique de

l'antisémitisme est d'une extrême faiblesse parmi les élèves du second degré (je n'épargne pas les adultes), et les préjugés anti-juifs sont d'une particulière ténacité, soutenus et reproduits par toute une série de mécanismes matériels et symboliques visibles et invisibles. Le sondage nous en livre deux exemples très intéressants. Premier exemple, à la question « Personnellement, avez-vous déjà entendu parler de... ? » :

- la « Shoah »,
- la prise d'otages au sein du magasin Hyper Cacher à Paris (2015),
- la rafle du Vel' d'hiv en France,
- l'affaire Dreyfus,
- le viol de Courbevoie dont a été victime une jeune fille de 12 ans (2024),
- l'attentat dans une école juive à Toulouse (2012),
- l'assassinat de Sarah Halimi (2017),
- l'affaire du gang des barbares autour de la séquestration et du meurtre d'Ilan Halimi (2006),
- l'attentat de la rue Copernic contre une synagogue (1980),
- l'assassinat de Mireille Knoll (2018),

deux réponses possibles étaient proposées : « Oui, et vous voyez précisément ce dont il s'agit » ; « Oui, mais vous ne voyez que vaguement ce dont il s'agit ». Les élèves répondent qu'ils voient bien ce dont il s'agit pour « la Shoah », « la prise d'otage au sein du magasin Hyper Cacher à Paris (2015) », « la rafle du Vel' d'hiv en France ». Il ne fait l'ombre d'aucun doute que ces thèmes ont été « travaillés » en lien étroit par l'école, la famille (qu'elle soit d'un milieu « très favorisé » ou « favorisé »), les discours publics et les commémorations annuelles. En revanche, pour tous les thèmes suivants, les élèves ne voyaient que « vaguement » ce dont il s'agissait :

- l'affaire Dreyfus,
- le viol de Courbevoie dont a été victime une jeune fille de 12 ans (2024),
- l'attentat dans une école juive à Toulouse (2012),
- l'assassinat de Sarah Halimi (2017),
- l'affaire du gang des barbares autour de la séquestration et du meurtre d'Ilan Halimi (2006),
- l'attentat de la rue Copernic contre une synagogue (1980),
- l'assassinat de Mireille Knoll (2018).

En réalité, lorsque les sondés admettent que ces événements leur évoquent « vaguement » quelque chose, c'est tout simplement que ces drames ont été vus, pour l'essentiel, sur les réseaux sociaux sur lesquels circulent, en ce domaine, les pires thèses complotistes.

Second exemple, toujours tiré du sondage. Pour la question « Voici un certain nombre d'opinions que l'on entend parfois à propos des juifs. Pour chacune d'entre elles, pensez-vous qu'elle est vraie ou fausse ? », prenons simplement trois items :

- « les juifs sont plus attachés à Israël qu'à la France »,
- « les juifs disposent de lobbies très puissants qui interviennent au plus haut niveau »,
- « les juifs utilisent la Shoah et le génocide dont ils ont été victimes pour défendre leurs intérêts ».

Certes, si ces croyances diminuent parmi les élèves, de 2024 jusqu'à la production de ce sondage en 2025, leur force demeure efficiente et produit des effets performatifs indiscutables.

	Ensemble des Français en 2024	Ensemble des élèves en 2025
« Les juifs sont plus attachés à Israël qu'à la France »	52%	44%
« Les juifs disposent de lobbies très puissants qui interviennent au plus haut niveau »	49%	39%
« Les juifs utilisent la Shoah et le génocide dont ils ont été victimes pour défendre leurs intérêts »	44%	28%

Il n'en reste pas moins que la majorité des jeunes sondés « adhèrent à au moins un préjugé anti-juifs » (54%). La politisation ne protège pas contre le préjugé négatif (ici « au moins un préjugé anti-juifs ») puisqu'il existe aussi bien à l'extrême gauche (70%) et, c'est moins étonnant, à l'extrême droite (75%). Enfin, dernière remarque peu encourageante à ce propos : ce sont « 81% des élèves musulmans (qui) adhèrent à au moins un préjugé anti-juifs » et dont les « deux parents (sont très majoritairement) nés hors Europe » (79%). Une fois de plus, un grand nombre de ces élèves sont scolarisés en « REP/REP+ »(66%).

Haine, violence... mais aussi solidarité

Cette partie du sondage sur la violence physique et symbolique à l'égard des élèves juifs (supposés ou non) est très instructive ; elle montre le long travail que doivent encore accomplir les institutions et la puissance publique en matière de lutte contre l'antisémitisme et toutes les formes de racisme.

La haine est une profonde aversion pour une personne ou un groupe de personnes aux caractéristiques supposées idiosyncrasiques ; elle est un sentiment d'hostilité sourde ne basculant pas forcément et systématiquement dans l'acte meurtrier ou tout simplement la violence physique. En un mot, souhaiter du mal à quelqu'un est autre chose que de vouloir le supprimer de la surface de la Terre. En revanche, la violence, selon **l'Organisation mondiale de la santé** (OMS), est « l'utilisation intentionnelle de la force physique, de menaces contre les autres ou soi-même, contre un groupe ou une communauté, qui entraîne ou risque fortement d'entraîner un traumatisme, des dommages psychologiques, des problèmes de développement ou un décès ». C'est à Paris et dans la région parisienne que les « propos » et les « actes » antisémites sont les plus nombreux : « 62% des élèves de l'académie de Paris ont déjà été exposés à des propos ou actes antisémites dans un établissement scolaire ». On remarquera, par ailleurs, que la religion et son corpus de justification jouent un rôle important dans ce type de situation (« Importance de la religion dans les choix politiques : 71% »). On comprend dès lors que 23% des élèves (de « deux parents nés hors Europe » : 28%) « vivant en banlieue populaire ont déjà vu des élèves juifs quitter un établissement parce qu'ils ne s'y sentaient pas en sécurité. » Plus précisément encore, ce sont 73% des élèves en REP/REP+ qui ont déjà été confrontés à au moins une « tension identitaire ou religieuse » dans leur établissement. Dans cette configuration et ce type de situation, la religion comme principe de justifications est toujours un moteur de conduites sociales et politiques. Mais le plus grave pour la cohésion nationale et le bon fonctionnement des établissements scolaires réside dans le fait d'approuver des violences physiques et matérielles à l'encontre d'élèves juifs quand on y participe soi-même⁹. Et répondre que l'on ne les approuve pas, mais qu'on ne les désapprouve pas non plus, ne change pas grand-chose à l'affaire. Le proverbe le dit bien : « qui ne dit mot consent ». Ne rien dire ou rester silencieux est la marque explicite d'un accord tacite non seulement sur le déroulement de l'action, mais aussi des conséquences qui ne manqueront pas de s'ensuivre.

Ainsi, « des vols, dégradations ou destructions des biens personnels d'un élève parce qu'il était juif » : 13% les ont approuvés tout en y participant¹⁰ ; 17% les ont « plutôt » approuvés sans y participer¹¹ ; 17% n'ont ni approuvé ni désapprouvé¹² ; 26% ont « plutôt désapprouvé mais sans soutenir l'élève visé » ; 27% les ont « fermement désapprouvés tout en soutenant l'élève visé ».

On retrouve, *mutatis mutandis*, la même configuration à propos « des violences physiques (gifles, coups, bousculades...) envers un élève parce qu'il était juif ».

Vous les avez approuvées tout en y participant	Vous les avez plutôt approuvées sans y participer	Vous ne les avez ni approuvées, ni désapprouvées	Vous les avez plutôt désapprouvées mais sans soutenir l'élève visé	Vous les avez fermement désapprouvées tout en soutenant l'élève visé
12%	14%	13%	23%	38%

Ce qui semble être important à retenir, particulièrement dans ce dernier tableau, c'est que, parallèlement à la lâcheté, l'ignominie et l'ignorance, il existe dans l'univers scolaire, comme dans les autres univers, une solidarité¹³, autrement dit, le sentiment d'une dépendance réciproque, où chaque personne se sent moralement obligée à l'égard des autres, les autres par rapport à elle, juifs ou non juifs.

Conclusion

Le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme¹⁴ se déploient, à grande échelle, à l'école (les actes discriminatoires s'exercent surtout entre élèves) et sur les réseaux sociaux. Il faut le rappeler, encore et toujours, la liberté d'expression n'empêche nullement la commission de préjudices qui peuvent être sanctionnés par le droit. Et cela est si vrai qu'il existe des lois nationales et internationales qui précisent que « la liberté d'expression ne peut être utilisée pour promouvoir le non-respect des droits de l'homme ». Tous les racistes et les antisémites ne doivent jamais oublier que ce qu'ils disent ou ce qu'ils écrivent n'a rien de confidentiel. Les discours racistes et antisémites (et aussi sexistes et homophobes) ne portent pas sur la réalité. Ils en font partie. Stuart Mill précise que « ni la loi ni l'autorité n'ont à se mêler de réprimer » la liberté de conscience, d'expression et de diffusion, même lorsqu'il y a des excès dans l'usage de ces trois libertés, comme il arrive parce que telle est la vie en société et en commun. Oui, à condition qu'elles ne portent pas un préjudice direct aux personnes, au sens du droit positif, c'est-à-dire à des personnes dotées de la personnalité juridique, reconnues en tant que sujets de droit et non comme des choses définies comme objet de droit.

1. Émile Durkheim, *De la division du travail social*, Paris, PUF, 2007 [1893].
2. Gustave-Nicolas Fischer, *Les concepts fondamentaux de la psychologie sociale*, Paris, Dunod, 2020.
3. Selon l'Insee, un « immigré » est une personne née étrangère à l'étranger et venue s'installer en France pour un an au moins, qu'elle ait acquis ou non la nationalité française par la suite. Un « descendant », toujours selon l'Insee, est celui « dont au moins un parent est immigré ». Il faut distinguer les étrangers des Français et les immigrés des natifs. La notion d'« immigré » n'a aucune valeur juridique. C'est une catégorie épistémologique. Seul le statut « étranger » (un non-national) a une valeur juridique.
4. Rubrique indiquée « Moyenne » dans le sondage.
5. Il y a très peu de « chance », subjectivement et objectivement, pour qu'une femme de confession musulmane s'unisse à un homme de confession juive par le mariage. L'intériorisation de l'interdit religieux et le poids considérable de la communauté d'appartenance (réelle ou fictive) rendent impossible toute transgression de cet ordre.
6. « Quelque intensément que les choses du monde nous affectent, quelque profondément qu'elles puissent nous émouvoir et nous stimuler, elles ne deviennent humaines pour nous qu'au moment où nous pouvons en débattre avec nos semblables. Tout ce qui ne peut devenir objet de dialogue peut bien être sublime, horrible ou mystérieux, voire trouver voix humaine à travers laquelle résonner dans le monde, mais ce n'est pas vraiment humain. Nous humanisons ce qui se passe dans le monde et en nous en parlant, et, dans ce parler, nous apprenons à être humains. Cette humanité qui se réalise dans les conversations de l'amitié, les Grecs l'appelaient *philanthropia*, "amour de l'homme", parce qu'elle se manifeste en une disposition à partager le monde avec d'autres hommes. », Hannah Arendt, *Vies politiques*, Paris, Gallimard, 1974, pp. 34-35.
7. Pierre Corneille, *Horace*, Paris, Augustin Courbé, 1641, acte III, scène V.
8. Pour Aristote, « La *philia* est une amitié parfaite, fondée sur l'égalité et la bienveillance réciproque », Aristote, *Éthique à Nicomaque*, livres 8 et 9 – Sur l'amitié, Paris, Le livre de Poche, 2001.
9. Selon le sondage « 48% des élèves d'origine extra-européenne ont approuvé des violences physiques envers un élève parce qu'il était juif ».
10. La question était ainsi formulée : « Vous les avez approuvés tout en y participant ».
11. La question était ainsi formulée : « Vous les avez plutôt approuvés sans y participer ».
12. La question était ainsi formulée : « Vous ne les avez ni approuvés, ni désapprouvés ».
13. Si, renforçant un peu la démonstration et en faisant montre d'optimisme, on additionne les 38% (« Vous les avez fermement désapprouvés tout en soutenant l'élève visé ») et les 23% (« Vous les avez plutôt désapprouvés mais sans soutenir l'élève visé »), on obtient 61% d'élèves qui ont trouvé inadmissible d'agresser physiquement un élève parce qu'il était juif.
14. D'octobre 2000 à fin 2022, la France a enregistré 13 091 actes antisémites. En ajoutant les chiffres de 2023 (1676) et de 2024 (1 570, selon les chiffres publiés le 22 janvier 2025 par le Conseil représentatif des institutions juives de France), le total s'élève à 16 337 actes (cf. *Le Point* avec l'AFP, 25 janvier 2024). Rappelons que seuls les actes ayant fait l'objet d'une plainte ou d'une main courante sont comptabilisés, ce qui peut sous-estimer la réalité, certaines victimes ne portant pas plainte par crainte de représailles.